



AFPC-SEPC BULLETIN DE GRÈVE



**L'offre de Postes Canada,
ça me rend malade!**

Grève des membres de l'AFPC à Postes Canada Bien plus qu'une question d'argent

Le SEPC en bref

- Le SEPC (Syndicat des employés des postes et communications) est un Élément de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) qui représente 2 400 employées et employés à la Société canadienne des postes qui font du travail de bureau, administratif, technique et professionnel. Il est la plus petite unité de négociation à Postes Canada et est composé principalement de femmes.
- La Cour suprême du Canada entendra une plainte d'équité salariale déposée par le SEPC contre Postes Canada il y a 25 ans.
- Le SEPC a déclenché la grève le 17 novembre. Il s'agit de la troisième grève en sept ans pour cette petite unité de négociation à prédominance féminine. Aucun autre syndicat à Postes Canada n'a fait la grève dans les dix dernières années.
- La grève a pour but de s'opposer à des concessions visant le régime de congés de maladie. Les membres de l'unité ont voté à près de 90 % en faveur de la grève en vue de sauvegarder leur régime de congés de maladie.
- **Le principal différend qui empêche les parties de conclure une entente est la tentative de l'employeur de remplacer l'actuel régime des congés de maladie par un régime d'assurance-invalidité de courte durée.**
- La grève est un avertissement que des menaces planent à l'horizon, par exemple le projet de Postes Canada de déréglementer notre service postal public et universel.

Postes Canada en bref

- La Société canadienne des postes est une société d'État qui s'occupe de la livraison des lettres et des colis et qui a le privilège exclusif du relevage et de la transmission des lettres et de leur distribution aux destinataires partout au Canada.
- Postes Canada fonctionne de manière rentable depuis 13 ans. Elle a affiché un profit brut de 160 millions de dollars en 2007 et est en bonne voie de réaliser un profit semblable pour l'année financière en cours.
- La Société canadienne des postes relève du ministre des Transports, John Baird.

Pas seulement une question d'argent

L'employeur nous a offert une hausse salariale de 2,5 % par année pour les deux premières années et de 2,75 % pour les deux dernières années d'un contrat de quatre ans. Toutefois, notre grève ne repose pas seulement sur la question monétaire.

Postes Canada cherche à nous imposer un régime d'assurance-invalidité de courte durée. Ce régime, dont la gestion et la surveillance seraient confiées à ManuVie et au programme d'assurance-emploi, réduirait considérablement les

protections dont nos membres bénéficient actuellement. Un des aspects les plus inquiétants de ce projet est le fait que Postes Canada tente de relier ses obligations financières au programme d'assurance-emploi.

Actuellement, les membres du SEPC ont droit à 15 jours de congés de maladie cumulatifs par année et à cinq jours de congés pour obligations familiales. Selon le nouveau régime qu'envisage l'employeur, ces membres auraient droit à un total de sept jours de congés personnels pour couvrir à la fois les congés de maladie et les congés pour obligations familiales.

La population du Canada, les travailleurs et travailleuses et les petites entreprises en particulier ont raison de s'inquiéter lorsqu'une grande société veut que ses 77 000 employées et employés touchent des prestations de congé de maladie de l'assurance-emploi. On s'interroge déjà sur la capacité du programme d'assurance-emploi de répondre aux besoins d'une main-d'œuvre vieillissante.

La plupart des entreprises qui ont un régime de congés de maladie de courte durée exigent que les membres de leur personnel épuisent leurs crédits de congés de maladie avant de faire une demande d'assurance-emploi.

Nous savons tous que les prestations de maladie de l'assurance-emploi sont offertes pour protéger les personnes qui deviennent malades et qui n'ont pas de congés de maladie payés ou qui ont épuisé leurs crédits de congés de maladie et non pour couvrir les personnes en cas de maladie de courte durée.

Par ailleurs, en plus de chercher à faire reculer les conditions de travail des Canadiens et Canadiennes, Postes Canada a demandé l'autorisation d'augmenter ses tarifs postaux au détail dans un avenir rapproché.

La menace de la déréglementation

Vous savez peut-être que le gouvernement précédent a entrepris un examen stratégique de la Société canadienne des postes. La déréglementation est l'un des points sur lequel se penche le gouvernement.

La réduction des éléments de passifs constitue l'un des principaux critères d'exploitation d'une société privée rentable et déréglementée. Des acheteurs éventuels pourraient considérer les crédits de congé de maladie de nos membres comme un passif financier. Voilà pourquoi nous croyons que Postes Canada tient tant à imposer ce programme à nos membres.

La déréglementation comporte aussi l'élimination du privilège exclusif à Postes Canada de livrer le courrier. Ce « privilège exclusif » est une caractéristique fondamentale de notre service postal. Postes Canada détient en effet ce privilège exclusif pour pouvoir financer son obligation d'assurer un service universel, c'est-à-dire l'obligation d'offrir un service abordable à toute la population, peu importe où les gens vivent.

L'abolition de ce privilège exclusif viendrait éroder l'assiette du revenu de Postes Canada et risquerait de compromettre l'obligation du service universel. La livraison du courrier dans les zones rurales et les régions éloignées où il est plus coûteux d'offrir les services pourrait être menacée.

Que pouvez-vous faire pour stopper Postes Canada?

1. Écrivez à John Baird, ministre responsable de Postes Canada. Faites-lui part de vos préoccupations concernant le recours abusif au programme d'assurance-emploi que propose Postes Canada. Dites-lui que le programme de congés de maladie de l'assurance-emploi a pour but de protéger les travailleuses et les travailleurs et les petites entreprises au Canada et non de subventionner des sociétés d'État rentables comme Postes Canada.

Courriel : bairdj@parl.gc.ca

2. Communiquez avec votre députée ou député pour lui faire part de vos préoccupations. Demandez-lui de communiquer à son tour avec John Baird pour lui demander de mettre fin à l'injustice et de protéger le programme d'assurance-emploi.
3. Venez grossir les lignes de piquetage que nous dressons pour revendiquer une convention collective équitable et la dignité.